



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2020**

Ouverture de la séance à 19h30

L'an deux mille vingt, le six octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le 29 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Carole VINCENT.

Membres présents (17) : Carole VINCENT, Véronique VERGUET, Jean AMELINE, Nathalie BLANES, Christophe DESBIOLLES, Bernard CHAUTEMPS, André VALLI, Michèle DUVAL, Catherine SILVESTRE, Sophie GIROD, Jérôme DEMIET, Geneviève LAZZAROTTO, Lionel VESIN, Delphine BARBAUD, Sophie MULLER COWLEY, Levent BAYAT, Eve ROUKINE.

Absents excusés (2) : Jean-Charles LAVERRIERE, Alan SORRENTI.

Ont donné procuration (2) : Jean-Charles LAVERRIERE à Carole VINCENT, Alan SORRENTI à Jean AMELINE.

Présents : 17

Absents excusés : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Secrétaire de séance : Jean AMELINE.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de la séance précédente:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 08 septembre 2020.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean AMELINE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n° 2020-69 : Approbation du Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) 2020-2021 -

Le Conseil Municipal a pris connaissance du Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale qui sera mis en oeuvre du 1er novembre 2020 au 31 mars 2021. Ce document a pour objectif de définir la politique de déneigement et de salage des voiries et des espaces publics, la stratégie d'intervention, l'organisation mise en place et le dimensionnement des moyens mis en oeuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** le DOVH 2020-2021 présenté et annexé à la présente délibération.

Délibération n° 2020-70 : Approbation de la convention avec le SIVU Beaupré relative à l'accès aux services du centre de loisirs RécréA pour l'année 2020-2021

Le SIVU Beaupré, par l'intermédiaire du centre de loisirs RécréA, a développé un service en direction des familles domiciliées sur les communes de Beaumont et de Présilly, et propose d'étendre ce service aux familles des communes environnantes par le biais d'une convention annuelle de participation financière entre le SIVU Beaupré et les communes. La Commune de NEYDENS a bénéficié de ce service du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 et souhaite renouveler ce partenariat pour l'année 2020-2021.

Après avoir pris connaissance de la convention proposée pour l'année à venir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstention : 0

- **APPROUVE** la convention relative à l'accès aux services du centre de loisirs RécréA pour l'année 2020-2021,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer ce document.

Délibération n° 2020-71 : Attribution de subvention aux associations pour 2020

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions de subventions à attribuer aux associations pour l'année 2020 élaborées par la commission associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

hormis M. Jérôme DEMIET qui ne prend pas part aux délibérations et au vote,

par : Voix pour : 17 Voix contre : 0 Abstention : 1 (Geneviève LAZZAROTTO)

- **APPROUVE** les propositions de la commission associations
- **DECIDE** de verser les subventions suivantes :

Associations de NEYDENS	Montant de la subvention attribuée
Patchichis	180 €
Les Tulipes	400 €
Sentiers Neydens	1 700 €
Bibliothèque Trésors de Laurent	2 000 €
APE	2 000 €
La Laurentienne	2 000 €
AS Sportive Neydens	3 100 €
Comité des fêtes	1 000 €
Don du sang	200 €
Associations extérieures à NEYDENS	
AS Basket Club St Julien	225 €
Hand Ball Club St Ju	180 €
Apollon 74	250 €
PRGTT	360 €
Vélo club St Ju	270 €
Tourne Sol Blécheins	45 €
ASJ74	360 €
Harmonie ST JU	360 €

Ecole musique ABC	1 125 €
Club Genevois Gym	720 €
Lt Louveterie	100 €
Tennis Club Châble Beaumont	1 350 €
TOTAL	17 925 €

Délibération n° 2020-72 : Convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'un équipement de télérelève en hauteur entre GRDF et la Commune -

Monsieur Christophe DESBIOLLES, maire-adjoint en charge des bâtiments, expose que la Commune a été sollicitée par GRDF pour l'installation et l'hébergement d'un équipement de télérelève en hauteur des "compteurs communicants gaz". Cet équipement permet une plus grande fiabilité du comptage et une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations.

GRDF propose à la Commune une convention d'hébergement en vue de faciliter l'accueil sur son site des équipements techniques nécessaires au déploiement de ce projet qui concourt à l'efficacité énergétique. Le site choisi est un pylône d'éclairage du stade de foot Marc VERDEL, 167 route de Mouvis à NEYDENS.

La convention, précaire et révocable, a une durée de 20 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstentions : 3 (Geneviève LAZZAROTTO, Jean AMELINE et Alan SORRENTI)

- **APPROUVE** la convention pour occupation domaniale relative à l'installation et l'hébergement d'un équipement de télérelève en hauteur entre GRDF et la Commune,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer ladite convention et toutes pièces utiles à l'application de cette décision.

Délibération n° 2020-73 : Echange foncier sans soulte entre le GFA d'Enex et la Commune de Neydens

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaite devenir propriétaire du Chemin du Pré d'Athenay sur toute sa longueur. En effet, une partie du chemin, cadastrée section B n°1172, d'une superficie de 1630 m², appartient aujourd'hui au Groupement Foncier Agricole dit « d'Enex ». Le chemin est carrossable et ouvert à la circulation. Il est nécessaire pour la Commune d'acquérir cette parcelle.

Pour cette acquisition, la Commune a proposé au GFA d'Enex de l'échanger contre le chemin rural dit de la ferme d'Enex de 1692 m² rendu inutilisable par la construction de l'autoroute et la parcelle cadastrée section B n°1688 de 572 m², propriété de la Commune, afin de régulariser une construction du GFA dont le corps de ferme est en partie située sur la parcelle.

Les deux parties se sont donc mises d'accord pour l'échange suivant, conformément au plan joint :

Cession Commune de Neydens au GFA d'Enex			Cession GFA d'Enex Commune de Neydens			à la
Parcelle	Contenance	Zonage PLU	Parcelle	Contenance	Zonage PLU	
CR d'Enex désaffecté	1692 m ²	Agricole	B 1172	1630 m ²	Agricole	
B 1688	572 m ²	Agricole				

Le chemin rural d'Enex a été désaffecté en vue de son aliénation en date du 03 septembre 2019.

L'échange sera réalisé sans soulte. La superficie cédée par la Commune correspond à un chemin rural désaffecté, en friche, qui n'est plus matérialisé et à une parcelle privée sur laquelle une partie du bâtiment de la ferme du GFA d'Enex se trouve depuis plusieurs années et dont la Commune n'a jamais eu usage. La parcelle cadastrée section B n°1172 que le GFA d'Enex cède à la Commune correspond quant à elle à un chemin carrossable, dit du Pré d'Athenay, ouvert à la circulation. Les biens échangés, situés en zone agricole, ont été estimés de même valeur.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Par : Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstention : 0

- **ACCEPTÉ** l'échange sans soulte décrit ci-dessus, conformément au plan joint ;
- **DECIDE** de prendre en charge les frais liés à l'opération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Délibération n° 2020-74 : Lancement de la procédure de déclassement de l'impasse débouchant sur la Route des Fontaines en vue de son aliénation

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a délibéré, lors du conseil du 8 septembre dernier, sur le lancement de la procédure de désaffectation de l'impasse débouchant sur la route des Fontaines, considérée comme du domaine privé communal et assimilable à un chemin rural, en vue de son aliénation.

Cette impasse, auparavant cadastrée section A n°825, ayant été intégrée au domaine non cadastré de la Commune par erreur par les services du cadastre en 1934, la Commune a également la possibilité de considérer cette impasse comme relevant du domaine public. Ainsi, la procédure de déclassement diffère.

La Commune peut, en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie, déclasser cette impasse en étant dispensée d'enquête publique préalable. En effet, l'opération de déclassement envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie et les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Par : Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstention : 0

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération 2020-63 du 08/09/2020 par la présente délibération ;
- **CONSTATE** la désaffectation de l'impasse de la Route des Fontaines ;
- **ACCEPTÉ** le déclassement de l'impasse, conformément au plan joint, aux fins de le céder aux riverains ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régler ce dossier.

Délibération n° 2020-75 : Autorisation de signature d'un bail de cession de droit de pêche à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Chablais Genevois

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Chablais Genevois a sollicité la Commune pour la signature d'un bail d'une durée de 5 ans lui cédant un droit de pêche et lui permettant d'exercer son droit de gestion de pêche.

Le bail porte sur les parcelles communales suivantes :

Section	Parcelle	Cours d'eau
B	706	Ruisseau de Ternier
ZB	55	Ruisseau de Ternier
B	124	Nant de la Folle
B	2114	Nant de la Folle

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Par : Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **ACCEPTÉ** les termes du bail du droit de cession de pêche ci-annexé à passer entre la Commune et l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Chablais Genevois ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail.

Délibération n° 2020-76 : Acquisition par la Commune des parcelles ZA 313 et ZA 317 auprès de la Société Les Jardins Secrets

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du permis de construire accordé à la SSCV Les Jardins Secrets en date du 08/07/2014 pour la création d'un programme immobilier de 44 logements, une bande de terrain le long du chemin Neuf et de l'impasse du Pré Carré, conformément au plan joint, a été prévue pour être acquise par la Commune afin d'élargir les voies concernées et de conforter la desserte de l'opération.

La bande de terrain, objet de l'acquisition, correspond aux parcelles cadastrées section ZA n°313 et 317 d'une superficie respective de 256 m² et 54 m.

L'acquisition auprès de la SSCV Les Jardins Secrets se fera à 1 euro. Les frais liés au dossier seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles ZA 313 et 317 à 1 euro auprès de la SSCV Les Jardins Secrets ;
- **INDIQUE** que les frais liés à l'opération seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Madame Le Maire précise que cette acquisition permettra à la Commune de réaliser l'aménagement du Chemin Neuf dont le projet est à l'étude et devrait voir le jour en 2021.

Délibération n° 2020-77 : Acquisition par la Commune de la parcelle B 406 auprès des consorts HUISSOUD

Madame le Maire informe le conseil municipal que la parcelle cadastrée section B n°406, d'une superficie de 70 m², située à l'intersection de la route des Mouilles et du Chemin des Diligences, est grevée d'une servitude correspondant à l'emplacement réservé n°14 au Plan Local d'Urbanisme pour la réalisation d'un point de tri. La parcelle appartient aujourd'hui aux consorts HUISSOUD. La Commune s'est portée acquéreur de la parcelle auprès des propriétaires. Ces derniers ont donné leur accord.

L'acquisition se fera à 10 € le m². Les frais liés au dossier seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle B 406 de 70 m² auprès des consorts HUISSOUD à 10 € le m², soit 700 € ;
- **INDIQUE** que les frais liés à l'opération seront à la charge de la Commune.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Madame Le Maire précise que cette acquisition permettra la création d'un nouveau point d'apport volontaire (PAV) pour le tri, ainsi que l'aménagement du carrefour dans le but d'améliorer la visibilité au niveau de ce croisement de voies.

Délibération n° 2020-78 : Contrat NATURA 2000

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée que le Salève est un site Natura 2000, et qu'à ce titre les propriétaires volontaires peuvent bénéficier d'aides de l'Etat et de l'Europe pour réaliser des travaux de gestion d'espaces naturels en signant des contrats Natura 2000. Il rappelle également qu'en 2013 la commune de Neydens avait signé de tels contrats pour réaliser des travaux dans la forêt communale :

- création et entretien de 7 mares forestières,
- création et entretien de 8 clairières forestières.

Ces actions avaient été financées à 100 % par l'Etat et l'Europe. Aujourd'hui il serait nécessaire de poursuivre l'entretien de ces espaces restaurés qui présentent un fort intérêt pour la biodiversité. Il existe encore des financements européens et de l'Etat pour cela, aussi il est proposé de redéposer deux nouveaux contrats dont le budget prévisionnel est présenté ci-dessous :

- **Contrat forestier de 5 490,43 € TTC** : pour l'abattage d'arbres sans enjeu de production près de mares et dans des clairières à chauve-souris.
- **Contrat ni agricole et ni forestier de 25 716,02 € TTC** : pour l'entretien des mares et des clairières créées en 2013. La part restante à la charge de la commune sera de **1 088,48 €**.

Ces travaux sont financés à environ 96 % par l'Etat et l'Europe. Le Syndicat Mixte du Salève, en tant qu'opérateur Natura 2000, nous assistera pour le montage des demandes de subvention et le suivi des travaux.

Aussi, Mme Le Maire propose de répondre à l'appel à candidature correspondant pour bénéficier de ces aides et poursuivre les travaux engagés.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstention : 0

- **AUTORISE** Mme Le Maire à :

- **SOLLICITER** l'Etat et l'Europe pour le financement de ces travaux NATURA 2000
 - **SIGNER** un contrat forestier pour 5 490,43 € TTC et un contrat ni agricole et ni forestier pour 25 716,02 € TTC ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution
 - **EXECUTER** ces travaux d'ici au 31 décembre 2022.
- **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la précédente en date du 08 septembre 2020.

Délibération n° 2020-79 : Attribution d'une aide financière suite aux intempéries dans les Alpes Maritimes -

Madame Le Maire expose que face à l'ampleur de la catastrophe qui a touché de nombreuses communes dans les Alpes Maritimes suite au passage de la tempête Alex, le président de l'association des maires de Haute-Savoie invite les collectivités de Haute-Savoie à témoigner de leur solidarité et à apporter leur soutien aux communes durement touchées par les intempéries de ces derniers jours.

Les dons des communes sont versés sur un compte ouvert par l'association départementale des maires des Alpes Maritimes qui se chargera de collecter les dons et de les répartir entre les communes touchées par les intempéries.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

par : Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstention : 0

- **DECIDE** de verser une subvention pour venir en aide aux communes sinistrées suite au passage de la tempête Alex,

par 16 voix pour la somme de 4 000 € et par 3 voix pour la somme de 3 000 €

- **DECIDE** d'allouer la somme de 2 € par habitant soit **4 000 €** pour venir en aide aux communes sinistrées des Alpes Maritimes.

Divers :

Répartition des fonds frontaliers :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'enveloppe des fonds frontaliers s'élève cette année à la somme de 295 millions d'euros et que selon l'accord franco-suisse du 29 janvier 1973 qui régit les termes de la CFG (compensation financière genevoise), ce fonds est rétrocédé par le canton de Genève aux conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie à raison de 23 % pour l'Ain et 76 % pour la Haute-Savoie. Sur les 76 % des fonds redistribués au Département de la Haute-Savoie, 58 % sont reversés aux Communes en fonction du nombre de frontaliers que compte la Commune. Madame Le Maire rappelle l'importance du recensement des frontaliers.

L'objectif de cette redistribution est de compenser le manque à gagner fiscal des collectivités françaises frontalières qui hébergent les travailleurs frontaliers sur leur territoire, mettant à leur disposition des structures et services publics. Madame Le Maire souligne l'intérêt de flécher les investissements réalisés par la Commune en lien avec la réalité frontalière.

Syndicat Mixte du Salève :

M. Jean AMELINE rapporte que la séance d'installation du conseil d'administration du Syndicat Mixte du Salève et l'élection du président et des vice-présidents ont eu lieu le 23 septembre dernier. Mme Badia CHALEL a été élue à la présidence et succède donc à M. Pierre CUSIN. 4 vice-présidents ont été élus également.

Chantier de l'école :

Madame Le Maire informe que le chantier a été visité à deux reprises dernièrement et que des vols de matériaux ont été commis. L'installation d'une alarme s'avère indispensable et la mise en place de projecteurs est à l'étude.

Projet de territoire de la Communauté de Communes du Genevois :

Madame Le Maire propose de présenter, après avoir levé la séance du Conseil Municipal, la démarche d'élaboration du projet de territoire à laquelle vont être associés les conseils municipaux des 17 communes par le biais de webinaires, dont le premier est prévu le 12 octobre prochain de 18 h à 20 h. D'autres webinaires seront organisés en novembre et en décembre. L'objectif est de finaliser le projet de territoire pour mars 2021. La population sera également associée à cette démarche.

Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme :

Mme Nathalie BLANES, maire-adjoint en charge de l'urbanisme, informe que désormais, lors de chaque séance du Conseil Municipal, un récapitulatif des autorisations d'urbanisme délivrées sera présenté et inséré dans le procès-verbal de la séance.

Est présenté le récapitulatif des autorisations d'urbanisme délivrées depuis le 1^{er} juin 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 :

Permis de Construire						
N° enregistrement	Demandeur	Adresse du terrain	Date de dépôt	Nature des travaux	Date de délivrance	Décision
07420120A0010	COMMUNE DE NEYDENS	10 Chemin Neuf 74160 Neydens	16/07/20	Installation module sanitaire extérieur	28/08/20	accord
07420120A0011	M. CUSIN Raphael	126 Route de Mouvis 74160 Neydens	31/07/20	Construction d'un local type chalet à usage de bureau	03/09/20	refus
Déclarations préalables						
N° enregistrement	Demandeur	Adresse du terrain	Date de dépôt	Nature des travaux	Date de délivrance	Décision
07420120A0024	PRESTIGE ECO HABITAT Pour Mme RAY Caroline	75 Clos le Chêne 74160 Neydens	15/07/20	Installation de panneaux photovoltaïques	24/07/20	accord
07420120A0025	Mme DI MARIO Véronique	37 Clos le Verger 74160 Neydens	15/07/20	Création véranda de 16m ²	18/08/20	accord
07420120A0026	MM. EXERTIER / EMONET	82/90 Ch des Dilligences 74160 Neydens	15/07/20	Création d'une clôture	24/07/20	accord
07420120A0027	M. BONNOT Antoine	253 Ch du Grand Pré 74160 Neydens	17/07/20	Création de 2 velux	18/08/20	accord
07420120A0028	M. ECHARNIER Jean-Marc	251 Route de Mouvis 74160 Neydens	20/07/20	Abri de jardin 20m ²	24/07/20	accord
07420120A0029	M. DECANINI Christophe	85 Clos des Iris 74160 NEYDENS	22/07/20	Installation d'une Clôture	24/07/20	accord
07420120A0031	Mme LENZA Valentina	93 Rue du Mail 74160 Neydens	27/07/20	Installation d'un store banne	18/08/20	accord
07420120A0032	Mme SCHOPFER Leonor	76 Impasse de l'Aire 74160 Neydens	30/07/20	Division parcellaire	11/09/20	accord
07420120A0033	M. MOREAU JEAN	70 Clos des Hutins 74160 NEYDENS	05/08/20	Transformation fenêtre en porte fenêtre	18/08/20	accord
07420120A0034	M. BERRE Cyril	151 Chemin du Vignoble 74160 Neydens	13/08/20	Pose d'une dalle béton pour piscine hors sol 28 m ²	24/09/20	accord
07420120A0035	Mme MOSCHELLA Catia	82 Chemin des Sources 74160 Neydens	17/08/20	Rehaussement d'un mur + pose d'un grillage	04/09/20	accord
07420120A0036	PHOTEN pour Mme SACHINIDIS Sabine	119 Impasse du Champ de Devant 74160 Neydens	17/08/20	Installation de panneaux photovoltaïques	04/09/20	accord
07420120A0037	EDF ENR pour M. GARNIER Bernard	239 Impasse du Commerce 74160 Neydens	18/08/20	Installation de panneaux photovoltaïques	04/09/20	accord
07420120A0038	M. CHOFFAT Eric	167 Chemin du Vignoble 74160 Neydens	28/08/20	Rénovation fenêtres et volets en alu	24/09/20	accord
Autorisation de travaux						
N° enregistrement	Demandeur	Adresse du terrain	Date de dépôt	Nature des travaux	Date de délivrance	Décision
07420120A0001	COMMUNE DE NEYDENS	10 Chemin Neuf 74160 NEYDENS	16/07/20	Sanitaire module extérieur	27/08/200	accord

Séance levée à 21 heures 30.

* * *

Neydens, le 09 octobre 2020
Le secrétaire de séance
Jean AMELINE

Le Maire
Carole VINCENT


